



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	261-2025
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	<input type="checkbox"/>
N° d'affaire :	2025.GRPARL.533
Déposée le :	11.09.2025
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Stampfli (Wabern, PS ; porte-parole) Ali-Oesch (Thun, PS) Berger (Burgdorf, PS)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	256/2026 du 11 mars 2026
Direction :	Direction de la sécurité
Classification :	Non classifié

Quels lendemains après l'EURO féminin 2025 ?

L'EURO féminin 2025 a été un grand succès. L'ambiance dans les stades et sur les sites qui ont accueilli cette compétition nous a offert un été inoubliable. L'engouement suscité par le championnat d'Europe de football féminin a amené de nombreuses filles et jeunes femmes à se mettre au football. Les clubs de football enregistrent d'ores et déjà une nette augmentation des inscriptions. Cependant, rares sont ceux qui disposent de suffisamment de terrains et de vestiaires pour pouvoir faire face à cet afflux. Il faut que le canton prenne les devants et entraîne clubs et communes dans la promotion du football féminin. Heureusement, il a déjà pris de premières mesures, par exemple en mettant à la disposition des communes intéressées des terrains en gazon synthétique mobiles ou en leur prêtant du matériel sportif. Toutefois, d'autres mesures, en particulier davantage de moyens financiers seront nécessaires pour que les nombreuses filles et femmes qui le souhaitent puissent s'adonner à la pratique du football à long terme. En outre, il faut accorder une attention particulière à la promotion du sport féminin en général.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le canton entend-il tenir compte dans sa planification ultérieure de l'héritage laissé par l'EURO féminin 2025 ?
2. Outre les mesures déjà communiquées, quels sont les projets de promotion du football amateur et du football féminin en particulier ?
3. Le canton a-t-il prévu des moyens financiers supplémentaires afin de promouvoir le football féminin ?

4. Le canton a-t-il prévu des mesures visant à promouvoir spécifiquement l'accès des femmes au sport ? Si oui, quelles sont-elles ?
5. Hormis le football, quelles sont les pistes envisagées par le canton pour encourager l'activité physique des enfants ainsi que des adolescentes et adolescents ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif prend position comme suit.

1. *Comment le canton entend-il tenir compte dans sa planification ultérieure de l'héritage laissé par l'Euro féminin 2025 ?*

Le canton a achevé fin 2025 de mettre en œuvre les mesures de pérennisation héritées de l'Euro féminin 2025. Il n'y a plus de moyens financiers supplémentaires disponibles pour la promotion du football féminin à partir de 2026¹. Toutefois, les mesures mises en œuvre par le canton, soit la remise de terrains en gazon roulé et de stations de prêt de matériel sportif aux communes, auront encore des effets au cours des années à venir et rappelleront l'Euro féminin 2025. Les ateliers et cours spécialement axés sur le sport au féminin contribuent eux aussi à une sensibilisation durable. Le Conseil-exécutif s'emploie à maintenir l'attention portée à ces aspects dans les prochaines années à travers l'offre ordinaire de cours de sport. Les contacts plus étroits entretenus avec les fédérations sportives à l'occasion de l'Euro féminin 2025 sont notamment mis à profit dans cette perspective, tout comme les expériences faites dans ce contexte. Et l'attention n'est pas uniquement portée au football féminin, mais bien à l'ensemble du sport féminin, car l'encouragement des femmes et le traitement des besoins spécifiquement féminins ne se limitent pas à une seule et unique discipline sportive. Les moyens mis à disposition ont permis de réaliser des projets qui auront un effet à long terme, à l'exemple des terrains en gazon roulé qui ont pu être fournis gratuitement après avoir été acquis grâce notamment à des moyens puisés dans le Fonds du sport. Le rapport sur la mise en œuvre des mesures de pérennisation par le canton est prévu pour le courant de l'année 2026.

2. *Outre les mesures déjà communiquées, quels sont les projets de promotion du football amateur et du football féminin en particulier ?*

Indépendamment de circonstances particulières telles que l'Euro féminin 2025, il relève des tâches du canton de promouvoir le sport et l'activité physique de manière égale, quelle que soit la discipline. Le canton ne mène donc aucun projet, ni n'en planifie, dont l'objectif premier serait explicitement la promotion du football amateur ou du football féminin. Il soutient néanmoins les efforts de clubs et de fédérations et peut leur prêter main forte dans la recherche de solutions constructives (campus de football dans la région de Berne p. ex.). En outre, il œuvre, dans les limites des moyens disponibles, au maintien d'une offre de cours s'adressant spécifiquement aux femmes (dans le cadre de Jeunesse+Sport [J+S] p. ex.) ou traitant de thématiques propres au sport féminin.

Plusieurs fédérations sportives, comme l'Association suisse de football et l'Association de football Berne/Jura, sont elles aussi très engagées en faveur du sport amateur et du sport féminin. Leur action porte principalement sur l'augmentation durable de la participation des filles et des femmes au football, qu'elles y soient joueuses, entraîneuses ou arbitres. Les deux associations citées visent un doublement du nombre de joueuses d'ici 2027.

¹ Voir les explications fournies à propos du crédit d'objet « Euro féminin de l'UEFA 2025 en Suisse ; héritage et mesures de pérennisation (*legacy*) ».

3. *Le canton a-t-il prévu des moyens financiers supplémentaires afin de promouvoir le football féminin ?*

Non, le canton ne dispose plus, au-delà de 2025, de moyens supplémentaires à consacrer à la promotion du football féminin. Toutefois, le Conseil-exécutif est d'avis que les besoins propres au sport féminin peuvent être soutenus plus fortement qu'auparavant à travers les canaux et les offres existants et en tenant compte des directives en place (p. ex. cours J+S, sport scolaire facultatif). De plus, les subventions très variées issues du Fonds du sport offrent, de manière générale, un appui solide au sport populaire comme au sport d'élite.

4. *Le canton a-t-il prévu des mesures visant à promouvoir spécifiquement l'accès des femmes au sport ? Si oui, quelles sont-elles ?*

L'accès des filles et des femmes au sport est amélioré par des offres simples et sans conditions et par des actions promouvant la visibilité. On y trouve par exemple des offres réservées aux filles dans le sport scolaire facultatif, des formations de base J+S exclusivement féminines pour le football, le hockey sur glace et le handball, ainsi que l'engagement ciblé d'entraîneuses qui sont autant de modèles. Entre autres mesures, les stations de prêt de matériel sportif mises en place grâce au crédit de pérennisation de l'Euro féminin du Grand Conseil ont permis l'éclosion d'offres d'activité physique faciles à utiliser au sein des communes et des quartiers, tandis que le School Dance Award complète la gamme avec un événement annuel organisé sous une forme inclusive et bien établie, qui réunit des classes scolaires et des groupes de danse.

5. *Hormis le football, quelles sont les pistes envisagées par le canton pour encourager l'activité physique des enfants ainsi que des adolescentes et adolescents ?*

Pour encourager l'activité physique à large échelle, le canton maintient les offres et programmes existants, qui complètent le sport scolaire obligatoire, et les étend dans certains domaines, en tenant compte des possibilités financières. En voici des exemples.

- Le canton continue à soutenir les offres de sport scolaire facultatif en allouant des subventions et en participant aux réflexions sur la planification de cours de sport.
- Des formations et des formations continues destinées aux monitrices et aux moniteurs J+S sont proposées et dispensées.
- Les stations de prêt de matériel sportif acquises grâce aux mesures de pérennisation et confiées aux communes constituent une offre d'activité physique et de sport facile d'accès.
- En 2026, un quatrième pumptrack mobile sera acheté et pourra être emprunté par les communes intéressées. Cet équipement permet de développer son assurance à vélo, sa coordination, sa force et son endurance. Comme il convient aussi aux scooters et aux skate-boards, il cible un large groupe.
- Le BE'ling Sport Camp, ce camp bilingue multisport destiné aux 10-15 ans, aura à nouveau lieu en été 2026.
- Grâce au programme 1418coach, le canton forme la relève des monitrices et moniteurs. Ce programme permet aux jeunes de 14 à 18 ans de s'initier aux activités de monitorat et de prendre des responsabilités dans leur club sportif. Le programme 1418coach est une extension de la formation J+S existante.
- Le canton soutient l'Association bernoise d'éducation physique à l'école pour la tenue du Championnat sportif des écoles du canton de Berne (CSB). Pour le CSB, le canton prend aussi à sa charge, conjointement avec l'organisateur, les frais d'inscription des élèves inscrits par les écoles.

- Les classes des écoles ont la possibilité de participer aux projets MyBikeDay et Extrameile, cofinancés par le canton, ainsi qu’aux ateliers d’intégration par le sport « Integration durch Sport – Sport als Lebensschule », organisés par la fondation « Freude herrscht ».
- Le canton participe financièrement au projet « Fussball fürs Leben » (Le football pour la vie), qui œuvre à la promotion de l’activité physique et au développement du langage et de la personnalité chez les enfants et les jeunes défavorisés.
- Les ateliers bikecontrol menés par Swiss Cycling transmettent aux élèves du primaire des compétences techniques de conduite à vélo qui sont essentielles dans la circulation routière. La participation d’enfants souffrant d’un handicap est encouragée par la présence d’animatrices et d’animateurs d’ateliers spécifiquement formés.
- Le canton apporte son soutien moral et financier au projet de promotion durable de l’activité physique à l’école « active school : nachhaltige schulische Bewegungsförderung » et à son application concrète dans le plus grand nombre possible d’établissements de l’école obligatoire. L’objectif de ce projet est d’ancrer l’activité physique de manière pérenne et systématique dans toute la vie scolaire, et non uniquement durant les cours de sport.

Destinataire

- Grand Conseil